



Rue de Gratschaft
76640 Fauville en Caux
tel: 02 35 96 77 22

Extrait du Collège François Villon

<http://villon-col.spip.ac-rouen.fr/spip.php?article87>

Les documents à conserver

- Le collège - Informations administratives -

Date de mise en ligne : jeudi 17 octobre 2013

Copyright © Collège François Villon - Tous droits réservés

Certificats de scolarité

Le secrétariat donne à chaque élève trois certificats de scolarité signés du principal du collège.

Veillez à en conserver précieusement un pendant plusieurs années car la CAF peut vous le réclamer même 2 ou 3 ans plus tard.

Bulletins scolaires

Ils doivent **IMPÉRATIVEMENT** être conservés pendant toute la scolarité de l'élève.

ASSR 1 ET 2

Elles vous seront demandées à l'inscription au permis de conduire. (repasser l'ASSR en auto école coûte environ 80Euros).

TOUS LES DIPLÔMES DNB CFG ... BAC... etc

Ces documents sont à conserver tout au long de sa vie. Il est **TRÈS fortement conseillé** de les scanner, photocopier et ranger précieusement.